



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

**S/PV.2932
2 août 1990**

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2932e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York
le jeudi 2 août 1990, à 4 h 45**

Président : M. MUNTEANU

(Roumanie)

Membres : Canada
Chine
Colombie
Côte d'Ivoire
Cuba
Ethiopie
Etats-Unis d'Amérique
Finlande
France
Malaisie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yémen
Zaïre

M. FORTIER
M. LI Daoyu
M. PEÑALOSA
M. ANET
M. ALARCON de QUESADA
M. TADESSE
M. PICKERING
Mme RASI
M. BLANC
M. REDZUAN

Sir Crispin TICKELL

M. LOZINSKIY
M. AL-ASHTAL
M. LUKABU Khabouji N'ZAJI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 5 h 10.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme c'est la première fois que le Conseil de sécurité se réunit au mois d'août, je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Ismail Razali, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juillet 1990. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil de sécurité en exprimant ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Razali pour le grand talent de diplomate et la courtoisie sans faille avec lesquels il a dirigé le Conseil le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT

LETTRE DATEE DU 2 AOUT 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEIT AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/21423)

LETTRE DATEE DU 2 AOUT 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/21424)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Iraq et du Koweït des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kadrat (Iraq) et M. Abulhasan (Koweït) prennent place à la table du Conseil

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à des demandes contenues dans des lettres datées du 2 août 1990 adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21423) et par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21424).

Les membres du Conseil de sécurité sont saisis du document S/21425, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Canada, la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, la Finlande, la France, la Malaisie, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, à l'heure où je vous parle et qui, je le sais, est une heure difficile, et devant une situation très dangereuse qui a suscité une séance du Conseil, je m'en voudrais si je ne vous félicitais d'assumer la présidence du Conseil pour le mois d'août. Vous n'êtes pas sans savoir, bien que vous présidiez depuis très peu de temps cet important organe que nous apprécions à leur juste valeur vos talents et vos compétences.

Je remercie également votre prédécesseur, mon ami, M. Ismail Razali, Représentant permanent de la Malaisie, qui a présidé le Conseil le mois dernier. Nous le remercions de tout ce qu'il a fait durant ce mois.

J'aimerais remercier tous les membres du Conseil d'avoir accepté de se réunir si rapidement. Je les remercie au nom du Gouvernement du Koweït et en mon nom personnel. La prompt réaction du Conseil est conforme aux principes du droit et de la justice. Le Conseil répond conformément aux dispositions de la Charte, dont les auteurs voulaient assurer la sécurité non seulement des grandes nations mais aussi et surtout des petites nations.

Je suis quelque peu gêné et plein d'amertume de me trouver dans une situation, où je me dois de faire part au Conseil d'une invasion militaire par un pays ami, avec lequel nous avons toujours eu jusqu'ici des relations cordiales. Nous sommes l'un et l'autre arabes et nous avons toujours défendu les droits sacrés.

M. Abulhasan (Koweït)

Le Conseil se réunit pour discuter d'une invasion dont les membres connaissent sans doute tous les détails grâce aux médias - la radio et la télévision.

Au moment même où je prends la parole devant le Conseil, les habitants du Koweït - jeunes et vieux, hommes, femmes et enfants - souffrent tous. Tout le monde sait que nous sommes épris de paix et que nous avons toujours été un peuple paisible, respectueux des conventions et des normes internationales. Nous avons toujours contribué de façon positive aux affaires mondiales, et cela est bien connu de tous.

Notre peuple, notre terre sacrée, ont été foulés aux pieds par les forces militaires armées d'un pays frère, l'Iraq. Le monde entier sait que le Koweït et son gouvernement ont joué un rôle positif dans la solution des conflits régionaux par des moyens pacifiques et la négociation, et ce rôle a été loué dans toutes les instances internationales. Nous avons toujours collaboré avec tous les pays amis et nous les avons aidés dans tous leurs efforts. Nous avons toujours eu des relations constructives et civilisées avec les autres pays. Mais voilà que nous sommes victimes d'une invasion militaire sur l'ensemble de notre territoire et de la destruction de toutes nos infrastructures, surtout les infrastructures militaires.

M. Abulhasan (Koweït)

Aux premières heures de la journée du 2 août, les forces iraqiennes ont franchi la frontière internationalement reconnue du Koweït, ont pénétré dans le territoire du Koweït et ont atteint les agglomérations du pays. Le Gouvernement koweïtien a publié il y a quelques heures une déclaration dans laquelle il dit :

"L'Iraq a occupé le Koweït aujourd'hui à l'aube. Les forces iraqiennes ont pénétré dans notre territoire et pris d'assaut les ministères, et le siège du Gouvernement a été bombardé. Les routes ont été occupées. Il y a quelques heures, la radio de Bagdad a annoncé que le but de l'invasion du Koweït était de monter un coup d'Etat pour renverser le régime et le remplacer par un nouveau gouvernement ami de l'Iraq."

A cet égard, je tiens à assurer le Conseil que cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Sabah, Emir du Koweït, cheikh Sa'ad Al-Abdulla Al-Sabah, Premier Ministre, et le Gouvernement du Koweït contrôlent la situation au Koweït et défendent la sécurité du pays.

Le prétexte dont s'est servi l'Iraq pour expliquer son invasion d'un Etat souverain et indépendant est faux et dénué de tout fondement. Cette question a causé la surprise dans le milieu des relations internationales et, en particulier, des relations entre pays frères et amis. S'il n'est pas contrecarré de manière décisive par le Conseil, cet acte mettra en danger toutes les relations internationales. Aucun pays ne sera à l'abri après cela, et la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats seront compromises.

Il est assurément alarmant que cette invasion soit le fait de l'Iraq, pays arabe auquel de nombreux liens historiques nous unissent. Il est également consternant que cette invasion ait eu lieu moins de 24 heures après une série de négociations entre nos deux pays, tenues à Djedda, en Arabie saoudite, à un niveau politique très élevé, celui de dirigeant adjoint pour chacun des deux pays. Au cours de ces négociations, la délégation koweïtienne avait à sa tête cheikh Sa'ad Al-Abdulla Al-Sabah, Premier Ministre, et la délégation iraqienne M. Izzat Al-Doury, Président adjoint du Conseil du commandement révolutionnaire.

Nous avons débattu de tous les points de vue et de tous les désaccords entre nos deux pays. Par l'intermédiaire de son prince héritier et de son premier ministre, le Koweït s'est déclaré prêt à poursuivre les négociations bilatérales au Koweït et à Bagdad afin d'aboutir à une solution juste et honorable qui tienne compte des droits légitimes des deux pays.

M. Abulhasan (Koweït)

La seule façon de traiter cette question, qui a déjà été traitée en fonction de tous les instruments, normes et lois internationaux - et en tout premier lieu de la Charte des Nations Unies - est de résoudre le problème par des moyens pacifiques et par voie de négociations, et non par le recours à la force. La solution peut être trouvée dans la Charte des Nations Unies et dans la Charte de la Ligue arabe, dans les principes de loyauté et de justice du Mouvement des pays non alignés et de l'Islam. Toutefois, nous devons faire face à l'invasion iraquienne, qui représente une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et, surtout, des paragraphes 3 et 4 de son Article 2.

Il incombe maintenant au Conseil de s'acquitter de ses responsabilités et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Conseil est investi de la responsabilité de protéger le Koweït, car sa sécurité, sa souveraineté et son intégrité territoriale ont été violées. Afin de s'acquitter de toutes ses responsabilités et de ses tâches, le Conseil est instamment prié de demander que l'Iraq retire immédiatement et sans condition toutes ses forces et les ramène aux positions qu'elles occupaient le 1er août 1990.

Le Koweït, qui est un petit pays, puise sa force et son inspiration dans sa légitimité internationale, représentée par le Conseil de sécurité et le rôle qu'il joue dans l'application des dispositions de la Charte. Le Conseil est ainsi mis à l'épreuve : on verra s'il s'acquitte de sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité dans cette région vitale du monde et à l'égard de tous les petits pays sans défense.

La requête du Koweït est simple et claire. Nous demandons au Conseil de sécurité de mettre immédiatement fin à cette invasion et de faire en sorte, par tous les moyens dont il dispose, que l'Iraq se retire immédiatement et sans condition jusqu'aux frontières internationales existant avant l'invasion. Le Koweït demande instamment au Conseil, au nom de la justice et de la souveraineté de la Charte des Nations Unies, d'adopter une résolution conforme à la Charte et aux normes et lois internationales.

M. KADRAT (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter de votre accession à la présidence de cet auguste Conseil et je voudrais également exprimer nos remerciements et félicitations au Représentant permanent de la Malaisie, qui a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La position du Gouvernement de mon pays à l'égard de la question dont le Conseil est saisi est la suivante : Premièrement, les événements qui se déroulent au Koweït relèvent de questions intérieures qui ne sont pas l'affaire de l'Iraq. Deuxièmement, le Gouvernement libre et provisoire du Koweït a demandé à mon Gouvernement de l'aider en vue d'instaurer l'ordre et la sécurité, pour que les Koweïtiens ne soient pas affectés. Mon Gouvernement a décidé de prêter cette assistance uniquement sur cette base. Troisièmement, le Gouvernement iraquien affirme avec force que l'Iraq n'a aucune visée ni aucun objectif au Koweït et qu'il désire entretenir des relations cordiales et de bon voisinage avec le Koweït. Quatrièmement, ce sont les Koweïtiens qui décideront de leur sort en fin de compte, et les forces iraquiennes se retireront dès que l'ordre sera rétabli. C'est là la demande qui a été faite par le Gouvernement libre et provisoire du Koweït. Nous espérons que cela ne prendra pas plus de quelques jours ou tout au plus quelques semaines. Cinquièmement, les informations ont mentionné le fait que le Gouvernement koweïtien précédent a été renversé et qu'il existe maintenant un nouveau gouvernement. Par conséquent, celui qui occupe actuellement le siège du Koweït ne représente personne et sa déclaration ne doit pas faire foi. Sixièmement, mon Gouvernement refuse l'intervention flagrante des Etats-Unis d'Amérique dans ces événements. Cette intervention est une nouvelle preuve de la collusion et de la coordination qui existaient entre les Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement koweïtien précédent.

Le Gouvernement de mon pays espère que l'ordre sera rapidement rétabli au Koweït et que la décision sera prise par les Koweïtiens eux-mêmes, à l'abri de toute intervention étrangère.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je saisis tout d'abord cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ismail Razali, de la Malaisie, pour l'excellent travail qu'il a accompli en dirigeant le Conseil de sécurité le mois dernier, et pour vous adresser nos félicitations et nos meilleurs vœux à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil.

M. Pickering (Etats-Unis)

Hier, vers 18 h 30 de l'après-midi, heure de New York, soit peu après minuit, aujourd'hui, au Koweït et en Iraq, les forces iraqiennes ont pénétré sur le territoire koweïtien, d'après des dépêches reçues par l'ambassade américaine au Koweït. Selon nos informations, ces forces militaires ont traversé le territoire koweïtien tout au long de la frontière. Elles ont avancé rapidement vers Koweït City où elles se trouvent actuellement.

Le mouvement de ces forces militaires a rencontré une opposition et il y a eu des tirs et des combats. Nous ne connaissons pas encore le nombre de victimes, mais nous sommes informés que les forces koweïtiennes s'opposent à l'avance des Iraquiens.

L'invasion par l'Iraq a certes été préparée avec soin et exécutée avec précision, mais les Iraquiens ont commis à un point crucial une grave erreur. Au lieu d'orchestrer leur coup d'état et de mettre en place leur prétendu Gouvernement provisoire libre avant l'invasion, ils ont fait le contraire. Ils ont d'abord envahi le Koweït et ont ensuite monté le coup d'état dans un effort flagrant et trompeur pour justifier leur action - tout comme l'effort qu'ils viennent de faire ici.

C'est avec grand plaisir que j'ai entendu aux dernières nouvelles que l'Emir, le Prince héritier et le Ministre des affaires étrangères du Koweït sont en sûreté et continuent de diriger le Gouvernement du Koweït malgré les efforts de Bagdad pour mettre en place son propre régime dans ce pays.

Il y a quelques heures, la Maison Blanche a fait la déclaration suivante :

"Les Etats-Unis condamnent énergiquement l'invasion militaire iraquienne du Koweït et demandent le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces iraqiennes. Nous avons transmis ce message à l'Ambassadeur de l'Iraq à Washington et au Gouvernement iraquien par l'intermédiaire de notre Ambassade à Bagdad. Nous déplorons ce recours flagrant à l'agression militaire et la violation de la Charte des Nations Unies. Avec le Koweït, nous demandons la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies."

Les Etats-Unis ont indiqué clairement qu'ils se tiendront aux côtés du Koweït en cette période de crise.

M. Pickering (Etats-Unis)

Nous croyons savoir que cette agression n'a été le résultat d'aucune provocation. Les Etats-Unis ont eu pour politique d'appuyer tous les efforts diplomatiques pour résoudre la crise actuelle. Nous n'avons donc pas décidé à la légère de demander une séance du Conseil de sécurité et de présenter immédiatement une résolution qui condamnerait l'invasion iraquienne, demanderait le retrait immédiat et inconditionnel des troupes irakiennes, et appuierait un processus de solution négociée aux différends qui opposent l'Iraq et le Koweït, et particulièrement les efforts entrepris par la Ligue arabe à cet égard.

Nous avons pris contact avec de nombreux Etats de la région pour obtenir leur appui complémentaire en faveur d'une action de la communauté internationale destinée à mettre fin à cet acte répréhensible de recours à la force militaire, contraire à la Charte, au droit international et à toutes les normes reconnues de comportement international.

Le Conseil de sécurité a rarement fait face à un recours plus flagrant à la force, et il doit agir sans délai pour résoudre ce problème. Les Etats-Unis sont heureux de s'associer à huit autres membres du Conseil pour présenter le texte d'un projet de résolution pour adoption immédiate, ce soir, par le Conseil. Le Conseil ne peut faire moins en cette période de crise que de s'attaquer avec efficacité et rapidité à ce problème transcendant de recours agressif à la force.

Nous demandons au Conseil d'assumer pleinement ses responsabilités et d'appuyer le Koweït en cette heure de crise. Le moment est à la paix et à la diplomatie, et non pas à la guerre et à l'agression. Le monde observe maintenant ce que nous faisons ici et ne saurait tolérer hésitation ou tergiversations de notre part.

En cette période de grave crise, je demande à tous les membres du Conseil de sécurité de réfléchir soigneusement aux graves problèmes dont nous sommes saisis et d'agir comme doivent le faire les Membres de l'Organisation et les Etats qui se sont engagés à agir au titre de la Charte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence pour le mois d'août. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Razali de la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La position qu'a prise le Gouvernement de la Colombie depuis plus d'un siècle en faveur du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres nations est bien connue. Quelles que soient les circonstances, nous nous sommes toujours opposés au recours à la force et même à la menace du recours à la force, quels que soient les excuses ou les arguments avancés pour essayer de justifier le recours à la force. Nous sommes convaincus que dans un proche avenir, la souveraineté et le droit à l'autodétermination des petits Etats, qui représentent la majorité des Membres des Nations Unies, seraient menacés si nous acceptions le recours à la force pour s'ingérer dans les affaires d'autres Etats.

C'est pourquoi, comme en décembre pour les mêmes raisons nous avons condamné l'invasion de Panama, nous coparrainons aujourd'hui le projet de résolution dont le Conseil est saisi, un texte qui condamne l'intervention au Koweït.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous présenter mes meilleurs vœux de succès pour ce mois d'août. Je souhaite également remercier notre éminent collègue, l'Ambassadeur de la Malaisie, pour la façon remarquable dont il a mené nos débats durant le mois de juillet.

Notre présence ici aujourd'hui, aux petites heures du matin, témoigne de la profonde préoccupation des membres de ce conseil et de la communauté internationale devant la situation dangereuse qui prévaut au Koweït, provoquée par l'invasion incontestable du territoire du Koweït par l'Iraq. Il ne fait aucun doute que cette agression brutale contre le Koweït est tout à fait inacceptable et représente une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

M. Fortier (Canada)

La réaction internationale devant cette agression doit être claire et nette. Le Secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, vient il y a quelques heures, de condamner vigoureusement l'action militaire iraquienne contre le Koweït qu'il a qualifiée "d'agression totalement inacceptable". M. Clark a demandé la cessation immédiate des hostilités et le retrait complet et immédiat des forces iraqiennes du territoire koweïtien.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est tout à fait conforme à la position déjà adoptée par le Gouvernement du Canada. Pour cette raison, le Canada a décidé de se porter coauteur de ce projet de résolution et espère qu'il bénéficiera de l'appui total des membres du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BLANC (France) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence et je saisis cette occasion pour remercier notre collègue, S. E. l'Ambassadeur Razali, qui a dirigé nos travaux pendant le mois de juillet.

Le Gouvernement français a suivi au cours de ces derniers jours avec la plus vive préoccupation la montée de la tension résultant des menaces de l'Iraq contre le Koweït. Nous nous étions félicités des efforts de médiation arabe et de la tenue d'une première réunion à Djedda entre les deux parties. Nous estimons en effet que le dialogue est la seule voie possible pour résoudre le différend entre l'Iraq et le Koweït.

Nous déplorons vivement que l'Iraq ait choisi la force, d'autant plus qu'il s'agit d'une région qui vient de sortir d'un conflit particulièrement long et sanglant.

C'est pourquoi nous approuvons entièrement la réunion d'urgence de notre conseil. Nous condamnons sans réserves l'invasion du Koweït par l'Iraq et nous exigeons le retrait immédiat du territoire de ce pays des forces iraqiennes.

Pour cet ensemble de raisons, nous avons décidé de coparrainer le projet de résolution qui nous est soumis.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. REDZUAN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je souhaite vous féliciter et vous exprimer mes meilleurs voeux de succès à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je souhaite également saisir cette occasion pour vous remercier et remercier les autres membres du Conseil des paroles aimables adressées à M. Razali.

La Malaisie estime que les principes consacrés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies sont des principes sacro-saints dans le déroulement des relations entre Etats souverains. Nous nous opposons à des actes d'ingérence extérieure, d'agression et au recours à la force ainsi qu'à la menace du recours à la force dans les relations entre Etats sans exception. Ceci est particulièrement important pour protéger la souveraineté des petits Etats.

La Malaisie regrette profondément que la situation qui existe fasse intervenir deux membres de la Conférence islamique et du Mouvement des non-alignés avec lesquels nous entretenons de bonnes relations. Ceci est particulièrement déplorable alors que ces événements se déroulent au moment même où a lieu la réunion des ministres des affaires étrangères au Caire. Nous sommes affligés des pertes en vies humaines et de la destruction que cette invasion a provoquées.

Nous avons suivi avec un vif intérêt les négociations qui ont eu lieu précédemment entre le Koweït et l'Iraq et nous avons espéré que toutes divergences auraient pu être aplanies par des négociations pacifiques entre pays frères.

En effet, la situation est très grave et elle appelle une action immédiate et urgente de la part du Conseil de sécurité. Nous souhaitons lancer un appel à l'Iraq pour qu'il procède au retrait immédiat et inconditionnel de ses forces du territoire koweïtien, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Koweït. Nous lançons un appel aux deux parties pour qu'elles entament immédiatement des négociations intensives afin de résoudre leur différend et nous appuyons tous ceux qui manifestent leur préoccupation, notamment au sein de la Ligue arabe, pour permettre un règlement pacifique entre les deux pays.

Compte tenu de ces circonstances, la Malaisie a accepté de se porter coauteur du projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir Crispin TICKELL (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, nous vous adressons nos meilleurs vœux de succès ainsi que nos remerciements les plus chaleureux à votre prédécesseur.

Nous traversons un moment particulièrement pénible dans la conduite des affaires mondiales. Nous condamnons vigoureusement une rupture manifeste de la Charte des Nations Unies tout comme une violation de la Charte de la Ligue arabe. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités.

Au cours des heures qui viennent de s'écouler, le Gouvernement iraquien a déclenché une invasion à grande échelle du territoire de son petit voisin vulnérable. Je dois ajouter que ce n'est pas la première fois que l'Iraq a envahi le territoire d'un voisin. Jusqu'ici, nous avons vu des formules qui rappellent de façon consternante le type d'observations totalitaires faites dans l'histoire en de nombreuses occasions. Nous avons donc une invasion de l'extérieur; nous avons un faux coup d'Etat à l'intérieur; et nous avons la prétendue mise en place d'un gouvernement fantoche. Tout comme mon collègue des Etats-Unis, j'ai constaté que ce complot n'a pas réussi parce qu'on a fait le contraire de ce qu'il aurait fallu faire.

Nous avons vu que la stabilité déjà bien précaire de la région exsangue, du fait d'une longue et pénible guerre, était dangereusement menacée. Nous avons vu la destruction de biens et nous avons surtout vu une dangereuse perte de vies humaines, parmi nos amis koweïtiens.

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Il y a depuis longtemps des différends entre l'Iraq et le Koweït. Pourquoi une crise violente maintenant? Des négociations étaient en cours. Nous nous félicitons d'ailleurs chaleureusement des efforts du Président Mubarak et d'autres dirigeants arabes à cet égard. Les négociations n'ont pas avorté : elles auraient dû être reprises. Au lieu de cela, nous avons vu que, pendant même que les négociations se déroulaient, des hommes étaient mobilisés et des dispositions étaient prises pour lancer l'invasion dont nous discutons aujourd'hui.

Nous avons coparrainé un projet de résolution vigoureux pour condamner un acte incontestable d'agression. Nous nous félicitons de la mention des articles 39 et 40. Les forces iraqiennes doivent retourner sans conditions là où elles se trouvaient hier seulement.

Je relève notamment les points soulevés par notre collègue de la Colombie, qui a déclaré que le Conseil de sécurité doit protéger - et c'est là une de ses responsabilités premières - les petits, les vulnérables et les sans-défense. Le Conseil de sécurité représente le coeur de l'opinion mondiale. Par son intermédiaire, la communauté internationale peut se mobiliser pour soutenir les buts et idéaux de la Charte et pour garantir que de tels actes n'aboutissent pas.

Pour terminer, je tiens à exprimer non seulement de la consternation mais aussi du dégoût devant le fait que des événements semblables peuvent encore se produire en 1990, au sein d'une communauté internationale où nous vivons tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mme RASI (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier l'Ambassadeur Razali, de la Malaisie, pour la manière excellente dont il a dirigé nos travaux au mois de juillet.

C'est évidemment pour moi un plaisir que de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses et mes meilleurs voeux à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil.

A cette heure matinale, je n'ai pas l'intention d'abuser de la patience du Conseil. La situation dangereuse qui existe entre l'Iraq et le Koweït n'appelle pas de longs discours.

Mme Rasi (Finlande)

Nous avons appris avec une grande consternation que l'Iraq avait envahi le Koweït. Cet acte d'agression est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. La Finlande a toujours condamné l'emploi ou la menace de la force dans les relations internationales entre Etats et elle maintient cette position. Conformément à cette politique, la Finlande a décidé de coparrainer le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, et elle engage l'Iraq à retirer ses forces des territoires qu'elles occupent. Nous engageons les parties à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Finlande des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. LOZINSKIY (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de vous féliciter à l'occasion de votre accession au poste lourd de responsabilités de Président du Conseil en cette heure difficile et de vous souhaiter nos meilleurs vœux de succès dans cette tâche.

La délégation soviétique adresse également ses remerciements au Représentant permanent de la Malaisie, qui s'est acquitté avec succès de ses fonctions de Président le mois dernier.

La délégation soviétique est profondément préoccupée devant la nouvelle de l'invasion du Koweït par les forces iraqiennes. A maintes reprises ces derniers temps, l'Union soviétique s'est prononcée en faveur d'un règlement pacifique de tous les problèmes entre ces deux Etats. Nous attendons avec impatience des résultats positifs des négociations et des efforts de médiation entrepris par les Etats arabes de la région. Nous sommes encore plus préoccupés devant les rapports selon lesquels les combats se poursuivent et le sang est versé au Koweït.

La délégation soviétique estime que le Conseil de sécurité doit agir immédiatement pour éviter toute rupture de la paix et de la sécurité internationales, surtout dans une région où de nombreux conflits restent encore sans solution.

Nous appuyons le projet de résolution dont le Conseil s'est saisi et attendons la cessation immédiate de l'invasion armée, le retrait des forces iraqiennes et la reprise des négociations entre les pays, avec l'aide des organisations régionales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Grâce à votre direction avisée, nous sommes sûrs que le Conseil de sécurité connaîtra de nouveaux succès.

En même temps, je remercie le Représentant permanent de la Malaisie, qui a dirigé avec autant de talents les travaux du Conseil le mois dernier.

La Chine a toujours estimé que les différends entre Etats doivent être résolus par des moyens pacifiques et non par la force. Mon pays entretient des relations amicales tant avec l'Iraq qu'avec le Koweït. Nous espérons que ces deux pays pourront vivre en paix l'un avec l'autre.

Quant aux événements survenus à l'aube du 2 août, lorsque les troupes iraqiennes ont traversé la frontière et attaqué le Koweït, nous devons dire que nous les regrettons. Les hostilités doivent cesser immédiatement. Les troupes iraqiennes devraient retourner là où elles se trouvaient avant le début de ces événements. Nous en appelons aux deux pays pour qu'ils règlent leurs différends d'une façon pacifique : par la négociation.

La Chine appuie le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Roumanie.

Au nom de mon pays, j'appuie pleinement le projet de résolution dont nous sommes saisis. Notre position repose sur la ferme conviction que la menace ou l'emploi de la force ne doivent pas être utilisés pour régler des différends internationaux. Tous les différends entre Etats, quelle que soit leur nature, doivent être résolus uniquement par des moyens pacifiques. Nous sommes convaincus que l'application du projet de résolution que nous sommes appelés à adopter rétablira la paix dans la région. Nous formons l'espoir que les deux Etats impliqués feront de leur mieux pour respecter les principes de la Charte des Nations Unies.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Président

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai qu'il en est bien ainsi.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. AL-ASHTAL (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, qui semble se situer dans une période très difficile. Je tiens également à remercier M. Razali, le Représentant permanent de la Malaisie, qui a dirigé les travaux du Conseil de façon exemplaire le mois dernier.

La délégation du Yémen ne participera pas au vote sur le projet de résolution dont le Conseil est saisi parce qu'elle n'a pas reçu d'instructions de Sana, la capitale. Toutefois, je souhaite déclarer ce qui suit.

Premièrement, la délégation de la République du Yémen, qui s'est toujours efforcée d'exprimer la position arabe et de défendre les intérêts arabes au Conseil de sécurité, éprouve de l'affliction et de l'embarras au sujet de la question examinée ici, notamment du fait qu'elle a trait à deux pays arabes, membres de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés, l'Iraq et le Koweït, avec lesquels nous entretenons des liens très fraternels.

Deuxièmement, la République du Yémen souligne qu'elle respecte la Charte des Nations Unies, ses principes et le droit de tous les Etats, sans exception, à jouir de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale et de l'indépendance. Cela s'applique au Koweït tout comme à tout autre pays.

Troisièmement, la République du Yémen souligne qu'elle dénonce et condamne, par principe, toutes formes d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, s'oppose vigoureusement au recours à la force et invite au règlement pacifique des différends.

Quatrièmement, sur cette base, nous invitons l'Iraq et le Koweït à commencer immédiatement des négociations afin de résoudre leurs différends, et nous appuyons tous les efforts déployés, individuellement et collectivement, par les pays arabes pour endiguer la crise. De tels efforts sont actuellement déployés au Caire, où les ministres des affaires étrangères des pays arabes sont réunis pour examiner la question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Yémen des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/21425.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Zaïre

Le Yémen n'a pas participé au vote.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat de vote est le suivant : 14 voix pour, aucune contre et aucune abstention. Un membre du Conseil n'a pas participé au vote. Le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 660 (1990).

Il n'y a plus d'orateur inscrit. Le Conseil de sécurité a donc achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 6 h 5.